

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mardi 31 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; OLLIVRO Hervé ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy.

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents :** INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** Néant

En exercice : **25**  
Présents : **15**  
Absents : **10**  
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 20 janvier 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-01-10	<b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</b>  <b>EHPAD – POINT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE CUISINE</b>
----------------	---

Suite à une rencontre avec l'équipe du service cuisine pour faire le point sur le fonctionnement de ce service, les agents ont plaidé pour un renouvellement du matériel et une demande de reconnaissance pour un agent (en charge de toutes les commandes).

Lors de ce RDV, la Vice-présidente a indiqué que le renouvellement progressif du matériel était prévu (cf. DOB). Elle a réaffirmé les exigences de la collectivité :

- Diminution de l'utilisation des surgelés pour réduire les coûts
- Amélioration de la gestion du gaspillage
- Transversalité avec les autres services

Suite aux précisions apportées en séance (absence de fiche de poste, qualité du travail effectué, difficultés de recrutement) tout en déplorant la méthode employée, l'agent ayant conditionné la prise en charge des commandes à une valorisation de cette tâche, le Conseil d'Administration valide le principe d'une reconnaissance sous conditions :

- L'élaboration d'une fiche de poste.
- L'inscription de nouvelles missions (contrôle des normes HACCP, gestion des commandes, application des prescriptions de la loi « Egalim »).
- La fourniture de prestations de qualité.
- Une revalorisation mesurée du régime indemnitaire à l'aune des nouvelles responsabilités confiées et ce, dans le cadre du RIFSEEP.

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

**VALIDE** le principe d'une reconnaissance, sous conditions précitées,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente